



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**LE 10 JANVIER 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois (2023-01-10).

**PRÉSENCES :**

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Bertrand Dubé, et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

**ABSENT :** Benoit Isaia

**CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-01-001

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.**

2023-01-002

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE ».**

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉSENCES**

**CONSTATATION DU QUORUM**

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAUX - DÉCEMBRE 2022**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **FINANCE**
5. **Renouvellements des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2023.**
6. **Dépenses incompressibles 2023.**
7. **Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière – Fin Décembre 2022.**
8. **ADMINISTRATION**
8. **Acceptation des comptes à payer – Décembre 2022 et Janvier 2023 et des comptes payés affectant l'année 2022.**
9. **Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.**
10. **Tous sujets relatifs – Subventions, achats et publicités.**
11. **Adoption / Règlement no. 421-2022/ Décrétant les taux d'imposition pour 2023.**
12. **Tous sujets relatifs – Gestim.**
13. **Tous sujets relatifs – Personnel.**
14. **Tous sujets relatifs – Décompte no.5 / Centre culturel et communautaire.**
15. **Tous sujets relatifs – Paiement final rue Michel, André, viens et rang Roy.**
16. **Tous sujets relatifs – Prolongation entente loisirs /ville de Granby.**
17. **Demande – Les Motoneiges du Corridor Permanent inc. / Traverses de routes.**
18. **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
18. **Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et de la directrice générale/greffière-trésorière.**
19. **VOIRIE MUNICIPALE**
19. **Demande au député pour voirie locale – Subvention annuelle 2023/Amélioration des chemins de la municipalité.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### HYGIÈNE DU MILIEU URBANISME LOISIRS

20 .Tous sujets relatifs – Demande / Subvention – Emplois Été Canada.

21 .Tous sujets relatifs – Marche aux flambeaux.

22. Tous sujets relatifs – Bibliothèque.

### SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

23. Tous sujets relatifs – TECQ.

24. Tous sujets relatifs – Autorisation entente Fond canadien de revitalisation des communautés.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

#### 2023-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2022 CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2023

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 13 décembre 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session spéciale, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2023, du 13 décembre 2022 est ADOPTÉ tel que rédigé.**

#### 2023-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 13 décembre 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022 respecte fidèlement les décisions du conseil municipal et est ADOPTÉ tel que rédigé.**

### CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

#### 2023-01-005 RENOUVELLEMENTS CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET ABONNEMENTS NOUVEAUX POUR 2023

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en 2023 la directrice générale/greffière-trésorière à :**

- ❖ **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuel d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun;
- ❖ **RENOUVELER** les abonnements et mise à jour aux différents Codes et autres livres de lois, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- ❖ **ABONNER** la municipalité à toute nouvelle association, livres ou codes, s'il en est opportun.

#### 2023-01-006 AUTORISATION DU CONSEIL - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2023

Document soumis : Dépenses incompressibles pour l'année 2023;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE ce conseil autorise, en vertu de la Loi, les dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2023, représentées dans le budget 2023 et accepte ces derniers non limitativement :**

- Salaire des élus et allocations de dépenses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- Salaire des employés municipaux;
- Déductions à la source et avantages sociaux de même que les contributions à la CSST;
- Frais de déplacement des élus, des employés municipaux;
- Frais de mutations immobilières;
- Frais postaux;
- Comptes de téléphone, internet ou autre appareil de communication et service 911;
- Honoraires professionnels pour informatique;
- Honoraires professionnels élections;
- Honoraires professionnels comptables, vérificateurs, évaluateurs;
- Honoraires professionnels services scientifiques et de génie;
- Services juridiques (Cour municipale, services annuels et autres);
- Fournitures de bureau et abonnements;
- Cotisations et formations;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux ;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- Enseignes et signalisation;
- Contrat enlèvement de la neige;
- Assurances générales;
- Sûreté du Québec;
- Immatriculation des véhicules;
- Réparation et entretien des véhicules;
- Réparation et entretien des bâtiments;
- Réparation et entretien des terrains et chemins publics;
- Réparation et entretien des divers équipements;
- Entretien des équipements et réseaux municipaux;
- Calcium et abrasif;
- Essence, diesel, propane;
- Produits chimiques (aqueduc et égouts);
- Loisirs et culture – frais relatifs aux activités et animations;
- Pièces, matériaux et accessoires (aqueduc, égouts, voirie, loisirs et culture);
- Quote-part MRC de la Haute-Yamaska ou autres organismes supra municipaux, incluant le service d'évaluation;
- Quote-part relative à la protection incendie avec la Ville de Bromont;
- Quote-part pour la Cour municipale régionale de Granby ;
- Cours d'eau MRC de la Haute-Yamaska;
- Contrat ordures, collecte sélective et matières organiques;
- Achat de bacs roulants (collecte sélective et matières organiques);
- Entente avec la Ville de Granby pour la participation aux services de loisirs;
- Remboursement de la dette (capital et intérêts);
- Remboursement de taxes suite à un certificat de modification du rôle;
- Et tous les autres engagements incompressibles prévus par le conseil.

**QUE** ces dépenses sont valables pour les montants prévus au budget pour ces fins.

**QUE** ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière a certifié qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites sont projetées et que ces dépenses ont été prévues au budget de l'année 2023.

2023-01-007

### **RAPPORT VERBAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – FIN DÉCEMBRE 2022**

Rapport verbal du 10 janvier 2023 a été fait au conseil ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 10 janvier 2023 sur les autorisations de dépenses de la fin de décembre 2022.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.



2023-01-008

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ACCEPTATION COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2022 & COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2022**

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en décembre 2022.

**QUE** ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus affectant l'année 2022.

**QUE** ce conseil approuve les comptes payés affectant décembre 2022.

**QUE** ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2023-01-009

**ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2023 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2023**

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2023.

**QUE** ce conseil approuve les comptes payés affectant janvier 2023.

**QUE** ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

**ACHAT OU VENTE DE LOT**

Aucun sujet traité.

2023-01-010

**SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS**

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil autorise la dépense suivante :

1. Don, Fondation BMP (Hôpital Brome-Missisquoi); 1000.-\$;
2. Don, Fondation du Centre hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. Les produits de béton de l'Estrie; achat de 4 butoirs; 449,55.-\$, taxes incluses
4. Louissette Brunelle : achat d'équipement pour ménage : 4 713.98.-\$, taxes incluses;
5. Sept 24; banque d'heure Site Web municipal; 1 401,26.-\$, taxes incluses;
6. DBR informatique; accès internet à la bibliothèque; 540,18.-\$, plus tx + installation.
7. Alain Deschênes; débroussaillage et coupage d'arbres; 3920,00.-\$, plus taxes.;

2023-01-011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 421-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QU'**un avis de motion et qu'un dépôt de projet relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 décembre 2022;

**SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil adopte le « *RÈGLEMENT NO. 421-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2023* » tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**GESTIM**

Reporté à une session ultérieure.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-01-012-

No de résolution  
ou annotation

**DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – INSPECTEUR EN  
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**Soumis au conseil :** la directrice générale/greffière-trésorière fait rapport verbal au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ont affiché une offre d'emploi pour combler le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement ;

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Demers, urbaniste, a déposé une offre de service et a été rencontré par les représentants des deux municipalités ;

**ATTENDU QUE** monsieur Demers dispose des aptitudes et qualités requises pour ce poste ;

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Demers désire agir à titre de travailleur autonome pour chacune des municipalités ;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte la recommandation d'engager monsieur Sylvain Demers, urbaniste pour agir à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement.

**QUE** monsieur Demers entrera en fonction au cours de la semaine du 16 janvier 2023, pour un poste à temps partiel de 15 heures par semaine pour la municipalité.

**QUE** ce conseil accepte les conditions de travail tel que soumis dans l'offre de service de monsieur Sylvain Demers, urbaniste.

2023-01-013

**DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PERSONNEL D'ENTRETIEN**

**Soumis au conseil :** la directrice générale/greffière-trésorière fait rapport verbal au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager une concierge, madame Julie Côté. Cette dernière aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, elle sera engagée en permanence par la municipalité.

2023-01-014

**DÉCISION DU CONSEIL – CERTIFICAT DE PAIEMENT / DÉCOMPTE  
PROGRESSIF NO. 5- CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET  
COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES**

**Document soumis :** Rapport de Favreau Blais, architecte, en date du 20 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie J.P.Brodeur construction inc. par résolution pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire;

**ATTENDU QUE** Favreau Blais, architecte, a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le certificat de paiement no.5;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉ par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte le rapport de Favreau Blais, architectes, en date du 20 décembre 2022 qui en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte no.5 pour paiement au montant de 385 022,09-\$, taxes incluses.

**QUE** les sommes seront prises à même le surplus affecté.

**QUE** ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.





2023-01-015

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – DÉCOMPTE FINAL NO 3- PAVAGE VIENS,  
ROY, MICHEL ET ANDRÉ & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de Dave Williams ing. en date du 4 janvier 2022;  
ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Sintra inc.  
par résolution;

ATTENDU que Dave Williams ing. a effectué une visite d'inspection des ouvrages  
et a émis un décompte final #3 desdits travaux;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte et entérine le rapport de Dave Williams ing. concernant  
l'autorisation de payer le décompte final # 3 relatif aux travaux de pavage du rang et  
rues Viens, Roy, Michel et André.

**QUE** ce conseil autorise le paiement du décompte # 3 à Sintra inc. au montant de  
45 656,42\$, taxes incluses.

**QUE** les sommes seront prises à même le fond général.

**QUE** ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-  
trésorière à signer le décompte No. 3.

2023-01-016

**DÉCISION DU CONSEIL – NOUVELLE PROPOSITION DE LA VILLE DE  
GRANBY RELATIVEMENT À LA PROLONGATION DE L'ENTENTE EN  
MATIÈRE DE LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Granby a présenté à la Municipalité de Saint-  
Alphonse-de-Granby une prolongation de l'entente en matière de loisirs pour la  
période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE dans cette nouvelle entente il est prévu une augmentation des  
coûts par détenteur d'une carte loisirs ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est prête à accepter  
l'augmentation des coûts par détenteur d'une carte loisirs au coût de 150\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby veut recevoir un  
compte de la Ville de Granby pour les détenteurs réels d'une carte loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby possède déjà une  
grande majorité d'infrastructures; aréna, soccer, tennis, baseball, etc.;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de payer les nouveaux  
tarifs tels que mentionnés dans la prolongation de l'entente en matière de loisirs, et  
ce jusqu'au 31 décembre 2023.

**QUE** cette résolution soit transmise aux autorités de la ville de Granby.

2023-01-017

**AUTORISATION DU CONSEIL – LES MOTONEIGES DU CORRIDOR  
PERMANENT INC / TRAVERSES DE ROUTES**

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

**QUE** ce conseil approuve les traverses de route suivantes : rang Langevin, chemin  
Viens et rue Denison.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT**

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis  
émis.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-01-018

No de résolution  
ou annotation

**DEMANDE AU DÉPUTÉ DU COMTÉ MADAME ISABELLE CHAREST –  
SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
ROUTIER**

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** ce conseil, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, demande une subvention de 120 000.-\$ pour l'année 2023 en aide à la municipalité pour le recouvrement et le rapiéçage d'asphalte de certaines rues dans le parc routier de la municipalité

**QUE** sans cette subvention, ces travaux ne peuvent être réalisés et cela peut mettre en péril la sécurité des citoyens (nes).

2023-01-019

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-  
GRANBY – PROGRAMME « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA » & AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte la demande préparée par Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures dans le cadre du Programme « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA ».

**QUE** Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures, est mandatée par le présent conseil a présenté ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommée personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

2023-01-020

**DÉCISION DU CONSEIL – MARCHE AUX FLAMBEAUX**

**Document soumis :** Préparer par Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

**SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil approuve la demande de Amélie Boudreau-Bédard, responsable de l'activité, et accepte le montant de 3000.-\$ pour la tenue de l'activité qui se déroulera en mars 2023.

2023-01-021

**AUTORISATION DU CONSEIL – CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE  
DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Document soumis :** Avis du changement d'horaire de la bibliothèque municipale;

**ATTENDU QUE** ce conseil est d'accord pour modifier l'horaire de la bibliothèque municipale pour en adopter un nouveau, et ce, pour offrir un meilleur service aux citoyens de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le changement des heures d'ouverture sera effet à compter du 11 janvier 2023;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte que les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque soient maintenant réparties de la manière suivante :

- Lundi au Jeudi : 16:30 – 19:30
- Vendredi : 13:00 – 15:00

2023-01-022

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CONSEIL - MODALITÉS DE  
VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION  
DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 à 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-01-023

### DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Protocole d'entente entre l'agence de développement économique du Canada et de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a reçu le 06 janvier 2023, la proposition d'entente concernant l'acceptation du soutien financier du fond canadien de revitalisation des communautés pour la construction du centre culturel et communautaire;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil autorise la signature de cette entente sous réserve d'avoir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation.

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby le projet d'entente.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à transmettre au MAMH toute la documentation nécessaire pour obtenir l'autorisation du gouvernement, pour conclure cette entente, par l'entremise d'un décret d'autorisation.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 19h42.

2023-01-024

### CLÔTURE DE LA SESSION


ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE la présente session est levée à 19h42.

  
Annie Lessard, d.g. et greff.-très.  
Secrétaire de l'assemblée

  
Marcel Gaudreault, maire  
Président de l'assemblée